

DOCUMENTS DE REFERENCE				
Lots	Nom de fichier	N° Plan	Indice	Date
Architecture				
Axe géométrie				
Plomberie				
Electricité				
Menuiserie EXT				
Ascenseur				

Murs et planchers séparatifs entre parking (cils rampe parking) et logements	CF 1 heure
Poutres poteaux voiles dans la hauteur des parkings sous logements	SF 1 heure
Parois du parking : murs, planchers séparatifs hors dalle basse	CF 1 heure
Enveloppe des caves et celliers	CF 1/2 heure
Planchers poteaux voiles dans la hauteur des logements, escaliers en étage	SF 1/2 heure
Parois enveloppe des logements	CF 1/2 heure
Planchers et parois des escaliers	CF 1/2 heure
Parois de la chaufferie (sol, murs et plafond)	CF 2 heures
Parois séparatives des gaines pour colonnes montantes d'électricités contenant autres conduits	CF 1/4 heure

Bâtiments individuelles en 2ème famille Incendie :

Poutres poteaux voiles dans la hauteur des logements	SF 1/2 heure
Planchers séparatifs entre niveaux	CF 1/2 heure

- NOTA :**
- Les cotations sont exprimées en centimètres sauf indication contraire.
 - Les angles sont exprimés :
 - En degrés pour les plans d'implantation et de coffrage.
 - En degrés pour les armatures.
 - Les niveaux sont exprimés en mètres par rapport au NGF

Classes de béton :

Partie d'ouvrage	Classe de résistance	Classe d'exposition
Semelle & Fosse Ascenseur	C30/37	XC2
Sauf contre indication		
Dallage (ép 15 cm)	C25/30	XC2
Voiles	C25/30	XC2
Poteaux B A	C50/60	XC2
Sauf contre indication		
Poutres B A	C30/37	XC2
Sauf contre indication		
Dalle (ép 20cm et 35cm)	C30/37	XC2
Dalle (ép 20cm)	C25/30	XC2

- Légende :**
- Structure béton
 - Structure béton (impact niv. sup.)

- Hypothèses de sol :**
- Hypothèses de désistance de sol Els : Qs=0.4 MPa suivant rapport de sol par SOLER CONSEIL du 18 Septembre 2018 - N°affaire : 2017 06287.
 - Les fondations mises en oeuvre devront respecter les conditions suivantes :
 - Traverser la totalité de la couverture limoneuse, des terrats remaniés par les fouilles archéologiques et par les terrassements.
 - Etre ancrées dans les Sables de Fontainebleau en place et non remaniés au minimum de 0.3 m pour les semelles filantes et au minimum de 0.5 m pour les semelles isolées ; l'arrage réel dépendra de la forme de la fondation.
 - Etre coulées à pleine fouille au minimum sur ces hauteurs.
 - Etre dimensionnées pour une contrainte admissible, pour des charges verticales centrées et pour un fond de fouille non remanié, limitée à 4.0 Bar Els (cf tableau ci-dessous) :
- Matériau : (Sauf indications contraires)
 Résistance de l'acier REE = 500 MPa
 Enrobage 4cm mini.

-VPP- couverture maximale des passes 2.5m x 1.50m.
 -Les butons ne devront être enlevés qu'après coulage de la dalle haute et du dallage (hypothèse crucial de nos calculs et dimensionnement des semelles filantes).

-La contrainte de sol sous semelles butons est égale à 2.0 bars suivant SOLER CONSEIL.
 5.9 Protection contre l'eau des niveaux enterrés

Le niveau de la nappe générale a été mesuré à 25.8 NGF le 13/02/2018. Elle se situe donc à 0.4 m au-dessous du plancher bas du projet, dont l'assise se situe vers 26.2 NGF.

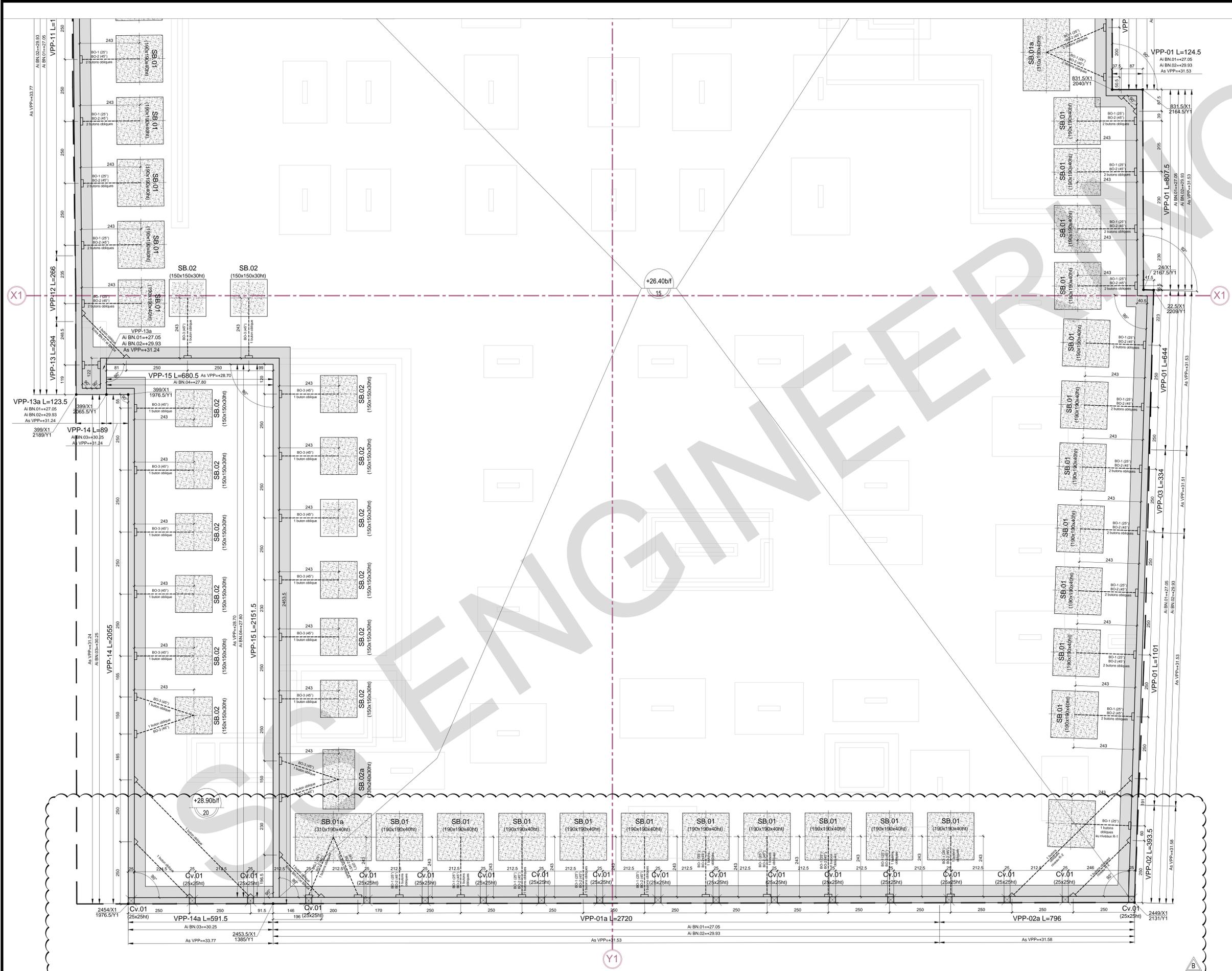
D'après les informations de Maitrise d'Ouvrage, l'option d'inondabilité a été retenue dans le cadre de ce projet. Dans ce cas, des événements de décompressions devront être positionnés au sein du plancher bas du projet afin de permettre l'inondabilité en cas de remontée de nappe. Ces événements seront associés à un drainage périmétrique sur toute la hauteur des voiles enterrés. Tout drainage nécessitera un point de rejet et l'accord du gestionnaire du réseau. Cette solution peut être très compliquée à être acceptée d'un point de vue réglementaire.

Dans le cas où le sol-sol ne pourrait être rendu inondable, les niveaux enterrés devront être cuvelés conformément à la norme NF P 11-221, jusqu'à la cote EE = 27.80 NGF ou EH = 26.35 NGF.

167 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS ET JEUNES ACTIFS ET 53 LOGEMENTS EN ACCESION	
ARCHITECTE	
MAITRE D'OUVRAGE	
Bureau d'Etudes Structure :	
Entreprise Gros Oeuvre :	
Bureau de Contrôle :	
Maître d'oeuvre d'exécution :	

COFFRAGE VOILE PAR PASSE			
VUE EN PLAN			
Indice	Date	Revision	Indice
0	17.06.2020	Première diffusion	
A	01.07.2020	M.A.J : Ajout hypothèse du sol suivant la remarque de BC	B
B	29.09.2020	M.A.J : Modification des voiles mitoyen	

Ce plan doit être validé par le bureau de contrôle et le maître d'oeuvre avant toute exécution.



DOCUMENTS DE REFERENCE				
Lot	Nom de fichier	N° Plan	Indice	Date
Architecture				
Axe géomètre				
Plomberie				
Électricité				
Menuiserie EXT				
Ascenseur				

Bâtiments individuelles en 2ème famille Incendie :	
Poutres poteaux voiles dans la hauteur des logements	SF 1/2 heure
Planchers séparés entre niveaux	CF 1/2 heure

- NOTA :**
- Les cotations sont exprimées en centimètres sauf indication contraire.
 - Les angles sont exprimés :
 - En degrés pour les plans d'implantation et de coffrage.
 - En degrés pour les armatures.
 - Les niveaux sont exprimés en mètres par rapport au NGF

Classes de béton :		
Partie d'ouvrage	Classe de résistance	Classe d'exposition
Semelle & Fosse Ascenseur	C30/37	XC2
Dallage (épaisseur 15 cm)	C25/30	XC2
Voiles	C25/30	XC2
Poutres B.A	C50/60	XC2
Poutres B.A	C30/37	XC2
Dalle (épaisseur 20cm et 35cm)	C30/37	XC2
Dalle (épaisseur 20cm)	C25/30	XC2

- Légende :**
- Structure béton
 - Structure béton (impact niv. sup.)

- Hypothèses de sol :**
- Hypothèses de détermination de sol ELS : $Q_s=0.4$ MPa suivant rapport de sol par SOLER CONSEIL du 18 Septembre 2018 - N° affaire : 2017 06287.
 - Les fondations mises en œuvre devront respecter les conditions suivantes :
 - Traverser la totalité de la couverture limoneuse, des terrains remaniés par les fouilles archéologiques et par les terrassements.
 - Être ancrées dans les Sables de Fontainebleau en place et non remaniés au minimum de 0,3 m pour les semelles filantes et au minimum de 0,5 m pour les semelles isolées ; l'ancrage réel dépendra de la forme de la fondation.
 - Être coulées à pleine fouille au minimum sur ces hauteurs.
 - Être dimensionnées pour une contrainte admissible, pour des charges verticales centrées et pour un fond de fouille non remanié, limitée à 4,0 Bar ELS (cf tableau ci-dessous) :
 - Matériaux : (Sauf indications contraires)
 - Résistance de l'acier $f_{tE} = 500$ MPa
 - Enrobage 4cm mini.
 - VPP : ouverture maximal des passes 2.5m x 1.50m.
 - Les butons ne devront être enterrés qu'après coulage de la dalle (hypothèse cruciale de nos calculs et dimensionnement des semelles filantes).
 - La contrainte de sol sous semelles butons est égale à 2.0 bars suivant SOLER CONSEIL.
 - 5.6 Protection contre l'eau des niveaux enterrés
 - Être dimensionnées pour une contrainte admissible, pour des charges verticales centrées et pour un fond de fouille non remanié, limitée à 25.8 NGF le 13/02/2018. Elle se situe donc à 0,4 m au-dessous du plancher bas du projet, dont l'assise se situe vers 26.2 NGF.
 - D'après les informations de ma Maîtrise d'Ouvrage, l'option d'inondabilité a été retenue dans le cadre de ce projet. Dans ce cas, des événements de décompression devront être positionnés au sein du plancher bas du projet afin de permettre l'inondabilité en cas de remontée de nappe. Ces événements seront associés à un drainage périmétrique sur toute la hauteur des voiles enterrés. Tout drainage nécessitera un point de rejet et l'accord du gestionnaire du réseau. Cette solution peut être très complexe à être acceptée d'un point de vue réglementaire.
 - Dans le cas où le sous-sol ne pourrait être rendu inondable, les niveaux enterrés devront être cuvelés conformément à la norme NF P 11-221, jusqu'à la cote EE = 27.80 NGF ou EH = 26.35 NGF.

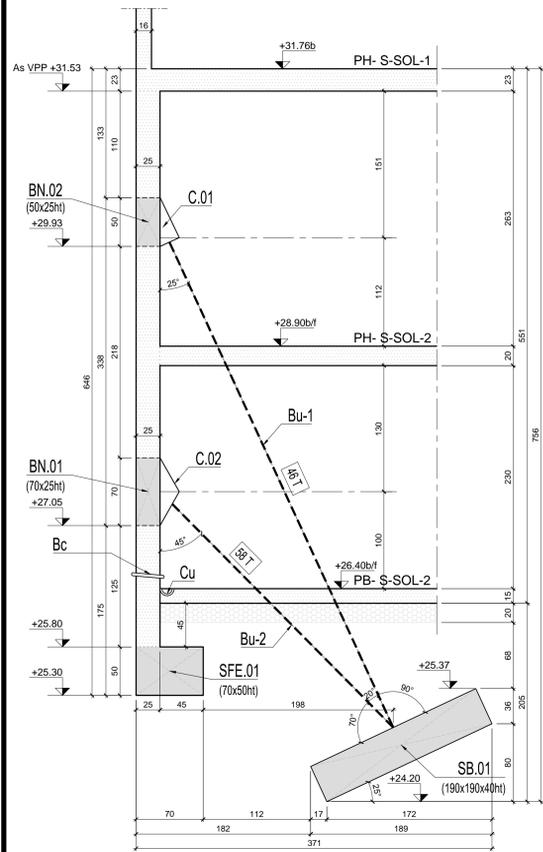
167 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS ET JEUNES ACTIFS ET 53 LOGEMENTS EN ACCESSION

ARCHITECTE	
MAITRE D'OUVRAGE	
Bureau d'Etudes Structure :	
Entreprise Gros Oeuvre :	
Bureau de Contrôle :	
Maître d'œuvre d'exécution :	

COFFRAGE VOILE PAR PASSE			
VUE EN PLAN			
Indice	Date	Revision	
0	17.06.2020	Première diffusion	
A	01.07.2020	M.A.J. : Apud hypothèse du sol suivant la remarque de BC	
B	29.09.2020	M.A.J. : Modification des voiles mitoyen	

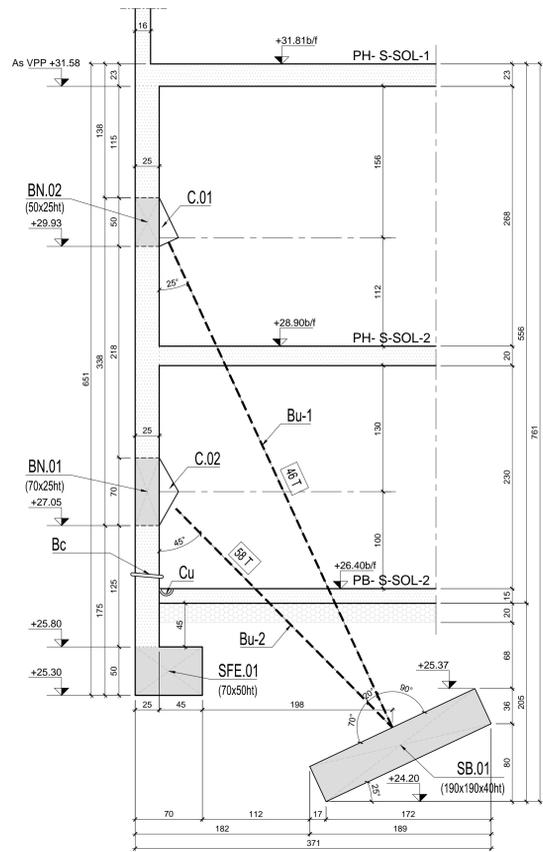
COUPE TYPE "VPP-01"

Ech 1/25



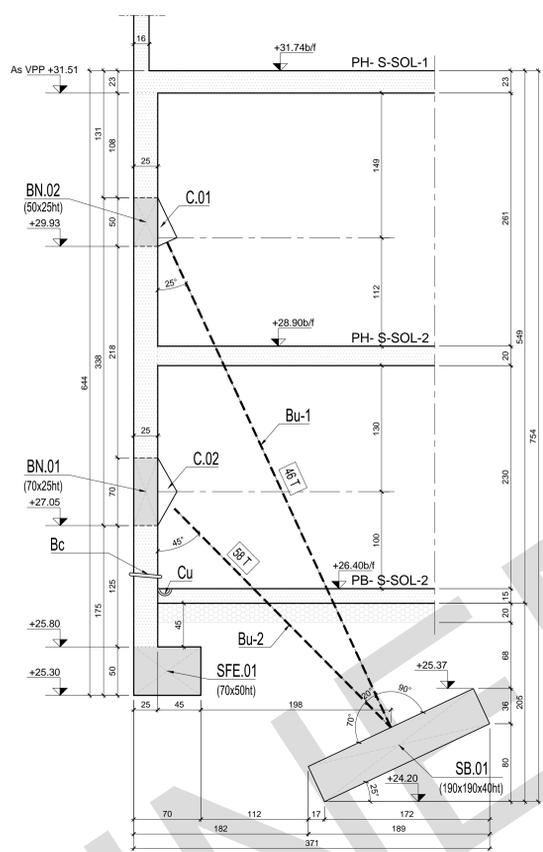
COUPE TYPE "VPP-02"

Ech 1/25



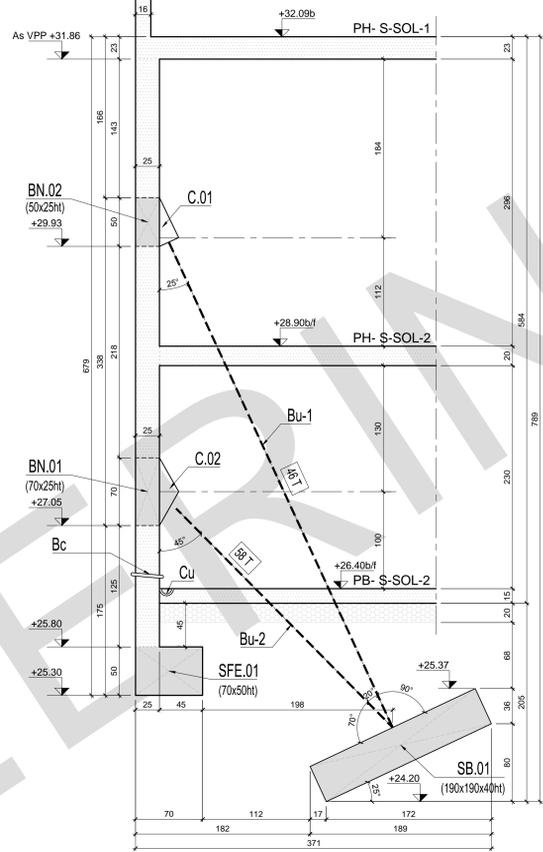
COUPE TYPE "VPP-03"

Ech 1/25



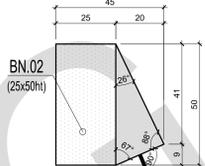
COUPE TYPE "VPP-04"

Ech 1/25



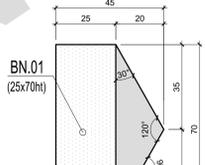
CORBEAU C.01

Ech : 1/10



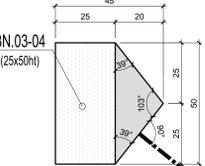
CORBEAU C.02

Ech : 1/10



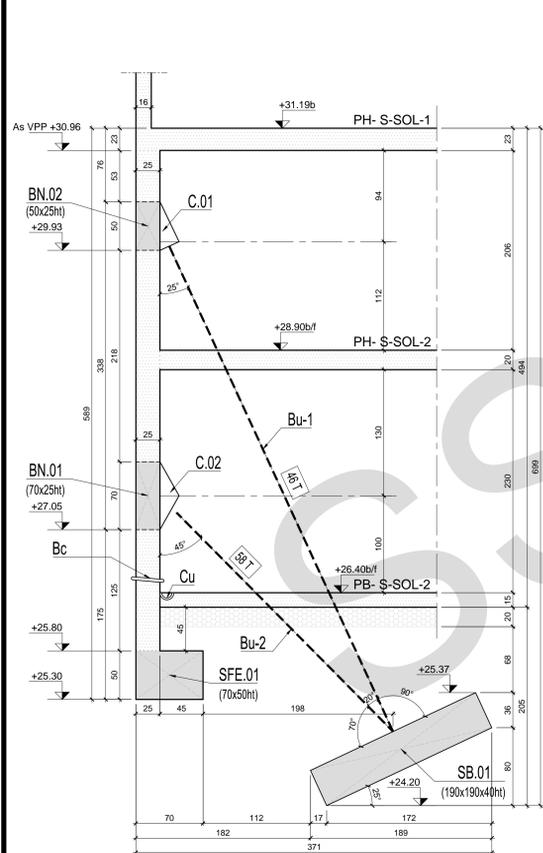
CORBEAU C.03

Ech : 1/10



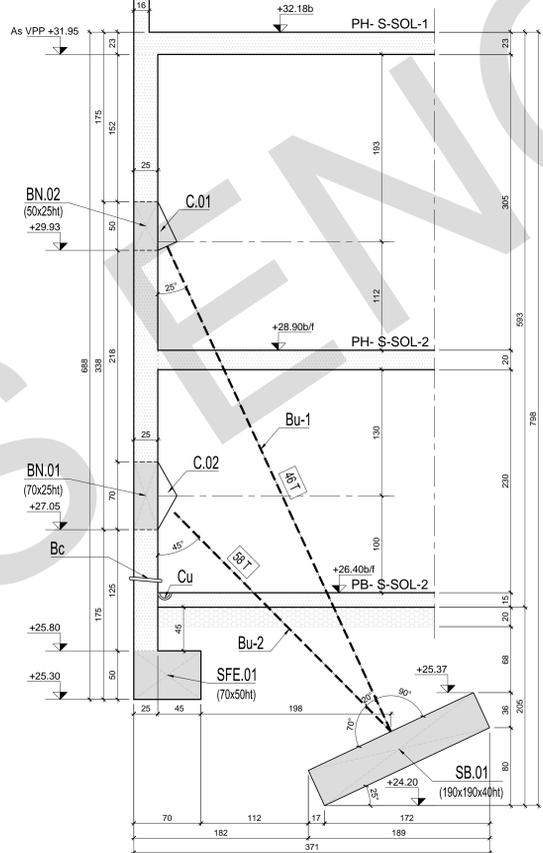
COUPE TYPE "VPP-05"

Ech 1/25



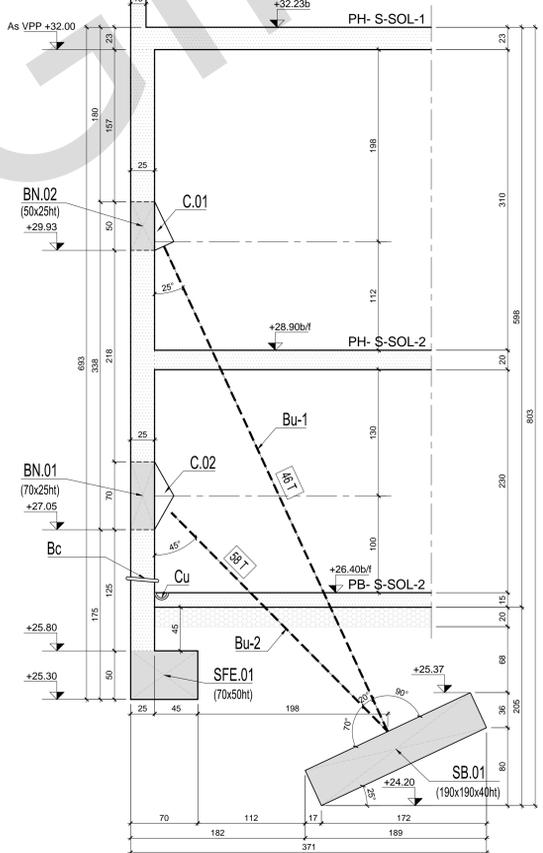
COUPE TYPE "VPP-06"

Ech 1/25



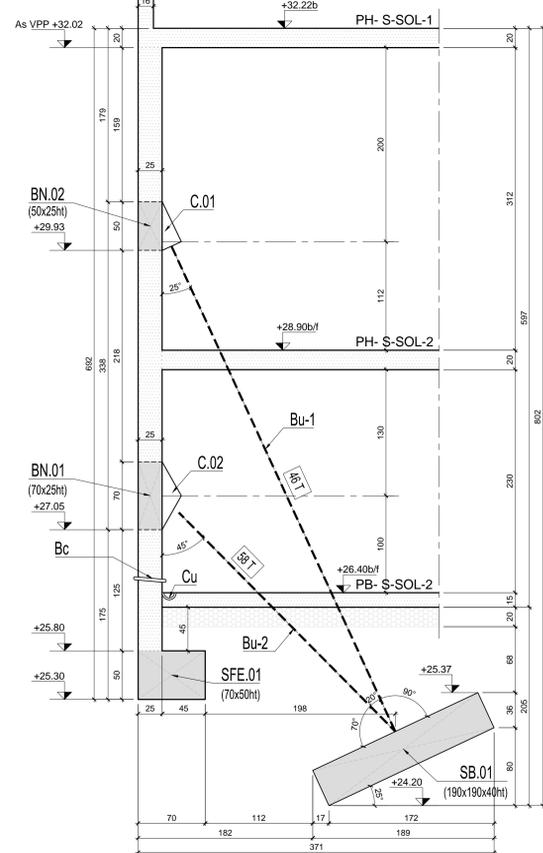
COUPE TYPE "VPP-07"

Ech 1/25



COUPE TYPE "VPP-08"

Ech 1/25



DOCUMENTS DE REFERENCE				
Lots	Nom de fichier	N° Plan	Indice	Date
Architecture				
Axe géométrie				
Plomberie				
Electricité				
Menuiserie EXT				
Ascenseur				

Murs et planchers séparatifs entre parking (cis rampe parking) et logements	CF 1 heure
Poutres, poteaux, voiles dans la hauteur des parkings sous logements	SF 1 heure
Parois du parking : murs, planchers séparatifs hors dalle basse	CF 1 heure
Enveloppe des caves et celliers	CF 12 heure
Poutres, poteaux, voiles dans la hauteur des logements, escaliers en étage	SF 12 heure
Parois enveloppe des logements	CF 12 heure
Planchers et parois des escaliers	CF 12 heure
Parois de la chaufferie (sol, murs et plafond)	CF 2 heures
Parois séparatives des gaines pour colonnes montantes d'électricités contenants d'autres conduits	CF 14 heure

Bâtiments individuelles en 2ème famille Incendie :

Poutres, poteaux, voiles dans la hauteur des logements	SF 12 heure
Planchers séparatifs entre niveaux	CF 12 heure

NOTA :

- Les cotations sont exprimées en centimètres sauf indication contraire.
- Les angles sont exprimés
- En degrés pour les plans d'implantation et de coffrage.
- En degrés pour les armatures.
- Les niveaux sont exprimés en mètres par rapport au NGF

Classes de béton :

Partie d'ouvrage	Classe de résistance	Classe d'exposition
Semelle & Fosse Ascenseur	C30/37	XC2
Sauf contre indication		
Dallage (ép 15 cm)	C25/30	XC2
Voiles	C25/30	XC2
Poteaux B.A	C50/60	XC2
Sauf contre indication		
Poutres B.A	C30/37	XC2
Sauf contre indication		
Dalle (ép 20cm et 35cm)	C30/37	XC2
Dalle (ép 20cm)	C25/30	XC2

Légende :

- Structure béton
- Structure béton (impact niv. sup.)

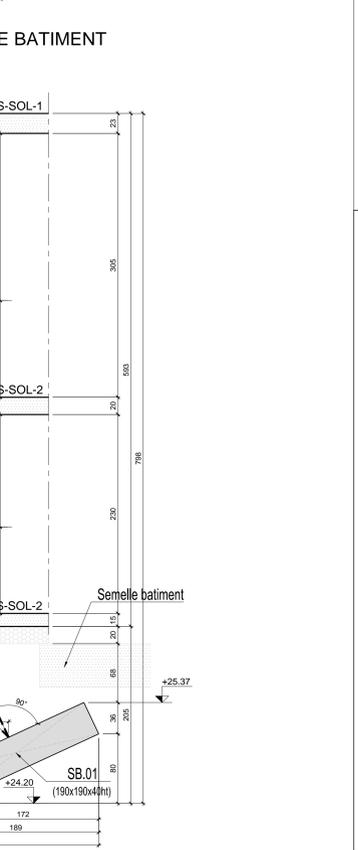
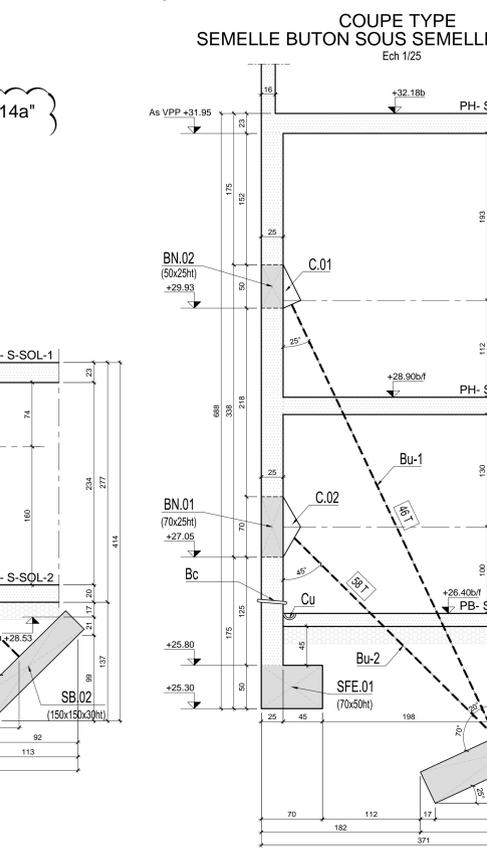
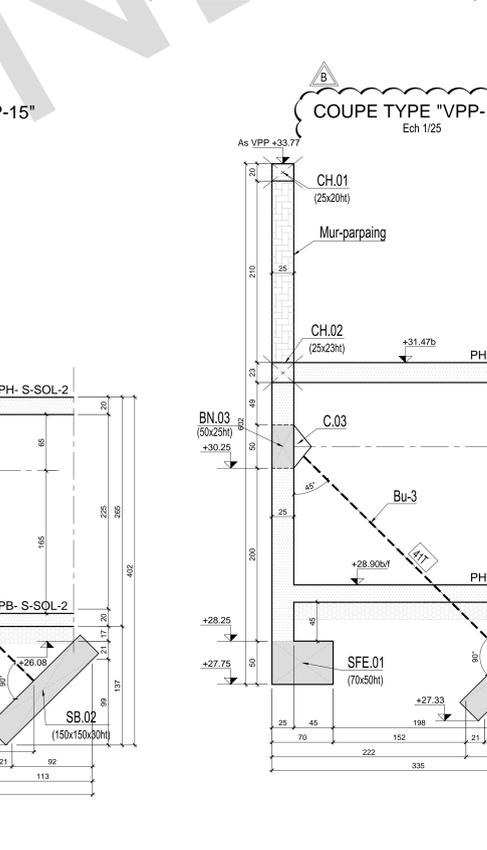
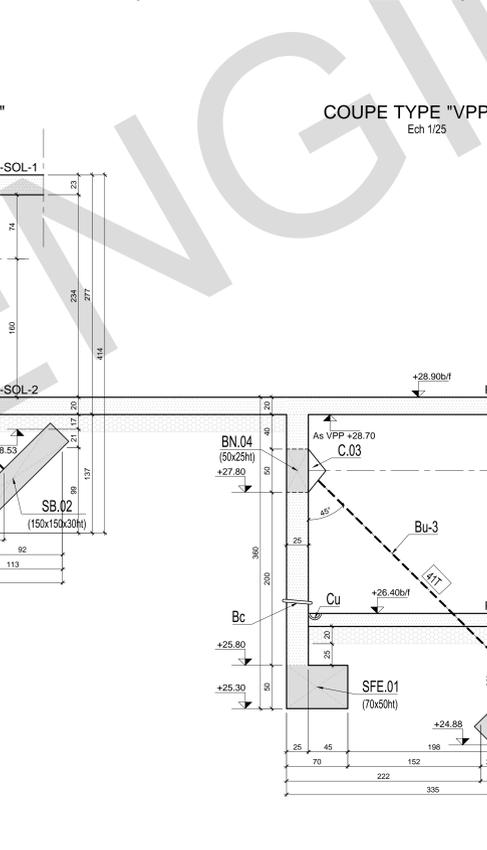
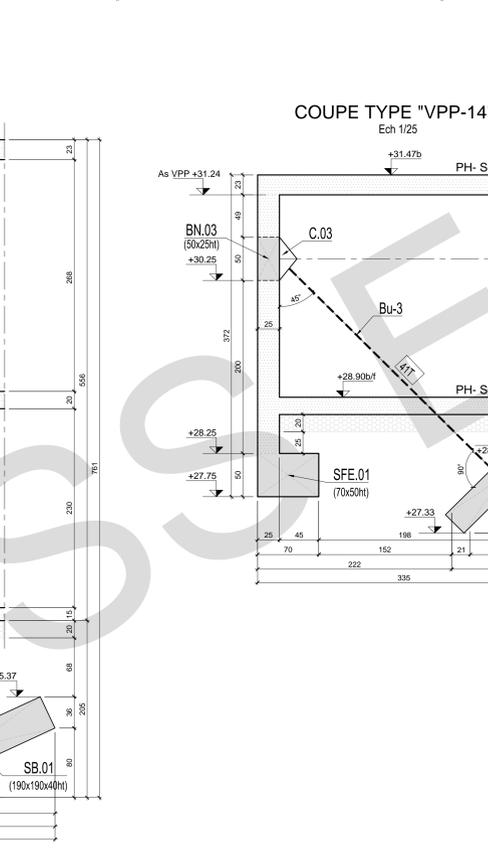
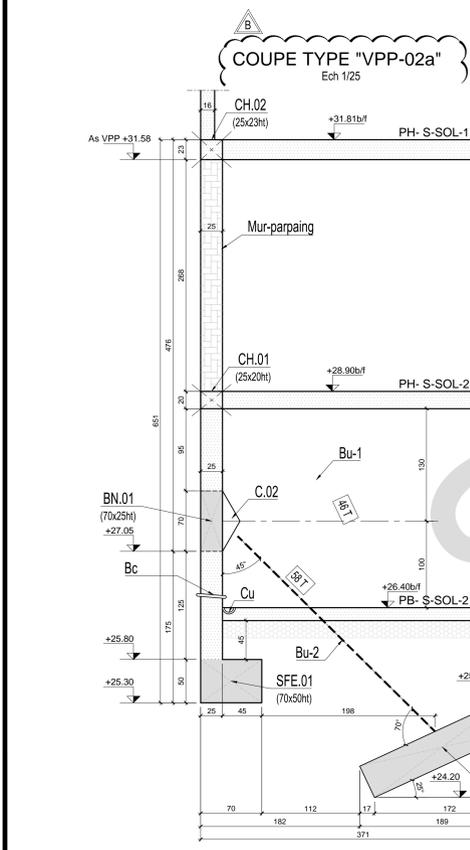
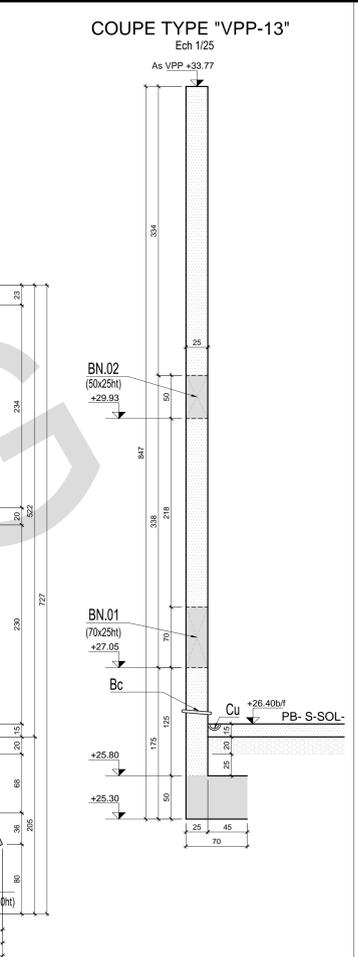
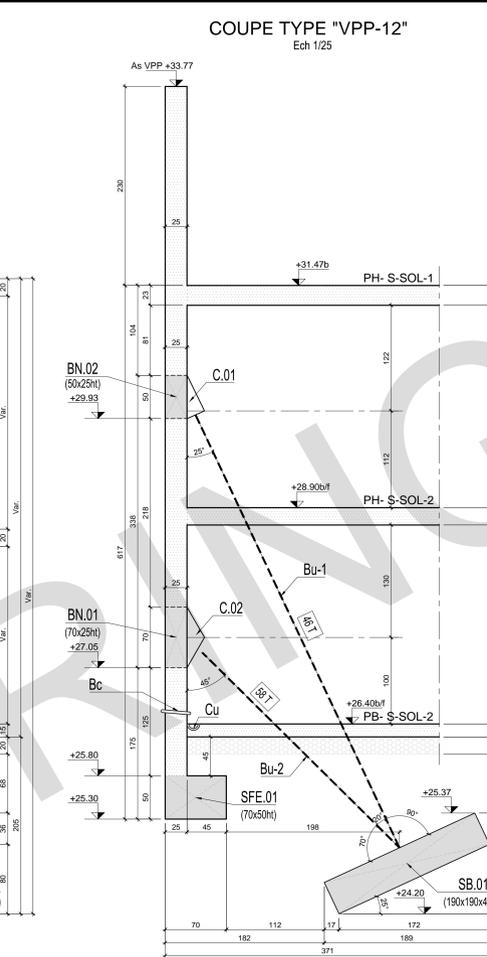
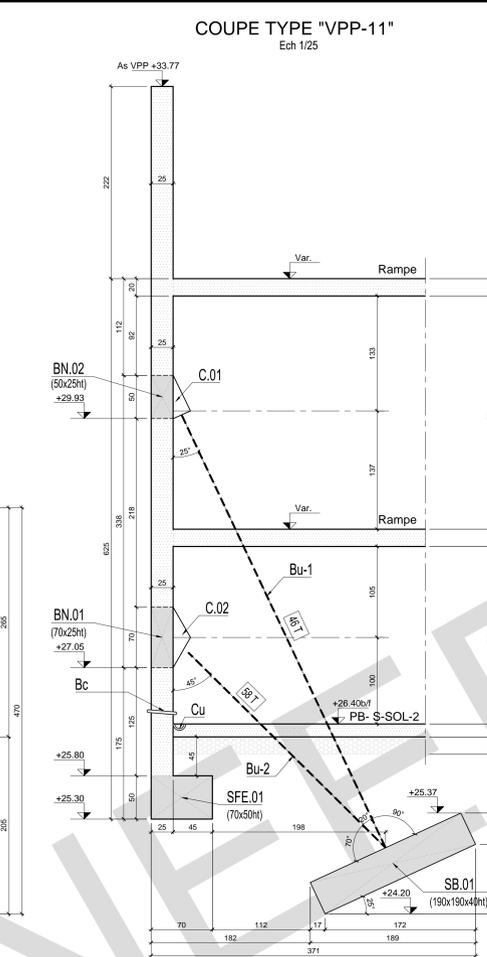
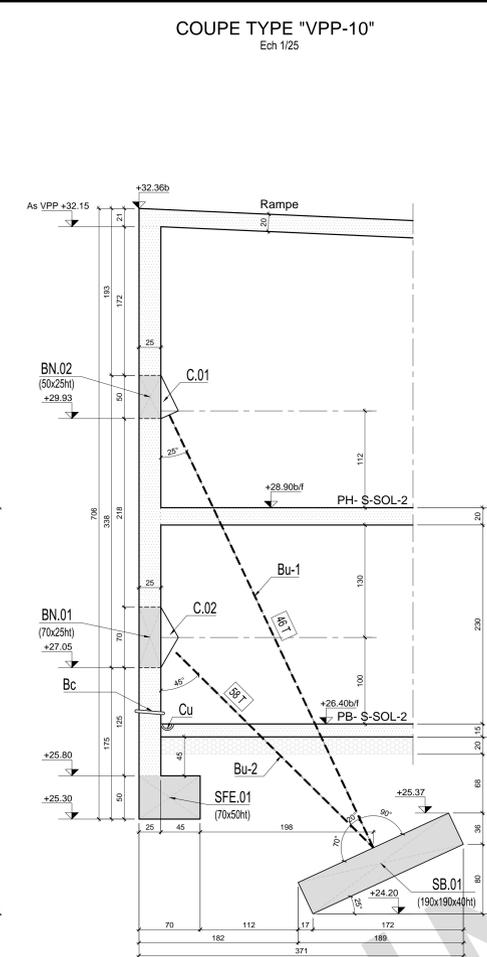
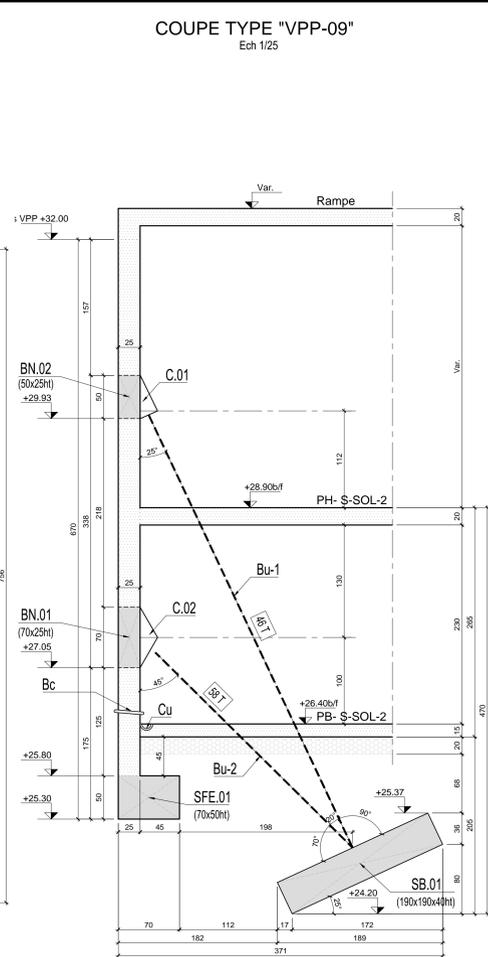
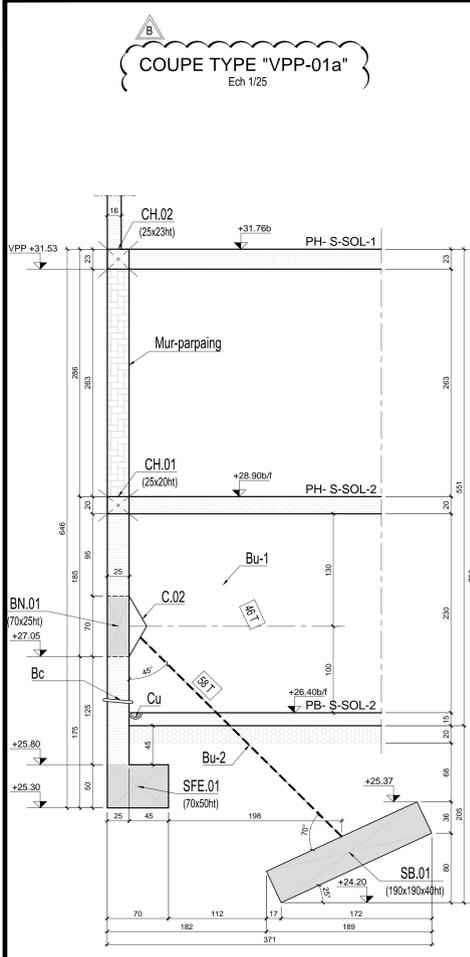
Hypothèses de sol :

- Hypothèse de résistance de sol $E_s = Q_s = 0.4$ MPa suivant rapport de sol par SOLER CONSEIL du 16 Septembre 2018 - N°affaire : 2017 06287.
- Les fondations mises en œuvre devront respecter les conditions suivantes :
 - Traverser la totalité de la couverture limoneuse, des terrains remaniés par les fouilles archéologiques et par les terrassements.
 - Etre ancrées dans les Sables de Fontainebleau en place et non remaniés au minimum de 0,3 m pour les semelles filantes et au minimum de 0,5 m pour les semelles isolées ; l'ancrage réel dépendra de la forme de la fondation.
 - Etre coulées à pleine fouille au minimum sur ces hauteurs.
 - Etre dimensionnées pour une contrainte admissible, pour des charges verticales centrées et pour un fond de fouille non remanié, limitée à 4,0 Bar ELS (cf tableau ci-dessous) :
- Matériaux : (Sauf indications contraires)
 - Résistance de l'acier $f_{te} = 500$ MPa
 - Enrobage 4cm min.
 - VPP : couverture maximal des passes 2.5m x 1.50m.
 - Les boulons ne doivent être enlevés qu'après coulage de la dalle haute et du dallage (hypothèse cruciale de nos calculs et dimensionnement des semelles filantes).
 - La contrainte de sol sous semelles isolées est égale 2,0 bars suivant SOLER CONSEIL.
- 5.6 Protection contre l'eau des niveaux enterrés
 - Le niveau de la nappe générale a été mesuré à 25.8 NGF le 13/02/2018. Elle se situe donc à 0,4 m au-dessous du plancher bas du projet, dont l'assise se situe vers 28.2 NGF.
 - D'après les informations de ma Maîtrise d'Ouvrage, l'option d'inondabilité a été retenue dans le cadre de ce projet. Dans ce cas, des événements de décompressions devront être positionnés au sein du plancher bas du projet afin de permettre l'inondabilité en cas de remontée de nappe. Ces événements seront associés à un drainage périmétrique sur toute la hauteur des voiles enterrés. Tout drainage nécessitera un point de rejet et l'accord du gestionnaire du réseau. Cette solution peut être très compliquée à être acceptée d'un point de vue réglementaire.
 - Dans le cas où le sol ne pourrait être rendu inondable, les niveaux enterrés devront être coulés conformément à la norme NF P 11-221, jusqu'à la cote EE = 27.80 NGF ou EH = 26.35 NGF.

167 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS ET JEUNES ACTIFS ET 53 LOGEMENTS EN ACCESION

ARCHITECTE
MAITRE D'OUVRAGE
Bureau d'Etudes Structure :
Entreprise Gros Oeuvre :
Bureau de Contrôle :
Maître d'oeuvre d'exécution :

COFFRAGE VOILE PAR PASSE COUPES		
Indice	Date	Indice
0	17.06.2020	Première diffusion
A	01.07.2020	M.A.J : Ajout hypothèse de sol suivant la remarque de BC
B	29.09.2020	M.A.J : Modification des voiles miloyen



DOCUMENTS DE REFERENCE				
Loti	Nom de fichier	N° Plan	Indice	Date
Architecture				
Base géométrique				
Plomberie				
Electricité				
Menuiserie EXT				
Ascenseur				

Murs et planchers séparatifs entre parking (côté rampe parking) et logements	CF 1 heure
Poutres, poteaux, voiles dans la hauteur des parkings sous logements	SF 1 heure
Parois de parking : murs, planchers séparatifs hors dalle basse	CF 1 heure
Enveloppe des caves et celliers	CF 1/2 heure
Poutres, poteaux, voiles dans la hauteur des logements, escaliers en étage	SF 1/2 heure
Parois enveloppe des logements	CF 1/2 heure
Planchers et parois des escaliers	CF 1/2 heure
Parois de la chaufferie (sol, murs et plafond)	CF 2 heures
Parois séparatives des gaines pour colonnes montantes d'électricités contenant d'autres conduits	CF 1/4 heure

Bâtiments individuelles en 2ème famille Incendie :

Poutres, poteaux, voiles dans la hauteur des logements	SF 1/2 heure
Planchers séparatifs entre niveaux	CF 1/2 heure

- NOTA :**
- Les cotations sont exprimées en centimètres sauf indication contraire.
 - Les angles sont exprimés
 - En degrés pour les plans d'implantation et de coffrage.
 - En degrés pour les armatures.
 - Les niveaux sont exprimés en mètres par rapport au NGF

Classes de béton :

Partie d'ouvrage	Classe de résistance	Classe d'exposition
Semelle & Fosse Ascenseur	C30/37	XC2
Dalage (ép 10 cm)	C25/30	XC2
Voile	C25/30	XC2
Poteaux B.A	C50/60	XC2
Poutres B.A	C30/37	XC2
Dalle (ép 20cm et 35cm)	C30/37	XC2
Dalle (ép 20cm)	C25/30	XC2

- Légende :**
- Structure béton
 - Structure béton (impact niv. sup.)

- Hypothèses de sol :**
- Hypothèse de déformation de sol Elv : $Q_{s0}=0.4$ MPa suivant rapport de sol par SOLER CONSEIL du 16 Septembre 2018 - N° affaire : 2017 06287
 - Les fondations mises en œuvre devront respecter les conditions suivantes :
 - Traverser la totalité de la couverture limoneuse, des terrains restants par les fouilles archéologiques et par les terrassements.
 - Etre ancrés dans les Sables de Fontainebleau en place et non remis au minimum de 0.3 m pour les semelles filantes et au minimum de 0.5 m pour les semelles isolées ; l'ancrage réel dépendra de la forme de la fondation.
 - Etre coupées à pleine fouille au minimum sur ces hauteurs.
 - Etre dimensionnées pour une contrainte admissible, pour des charges verticales centrées et pour un fond de fouille non remanié, limitée à 4.0 Bar ELS (cf tableaux ci-dessous).
 - Matériaux : (Sauf indications contraires)
 - Résistance de l'acier $f_{tE} = 500$ MPa
 - Enrobage 4cm min.
 - VPP : couverture maximal des passes 2.5m x 1.50m.
 - Les poteaux ne devront être enlevés qu'après coulage de la dalle haute et du dallage/hypothèse crucial de nos calculs et dimensionnement des semelles filantes).
 - La contrainte de sol sous semelles butons est égale à 25.8 NGF le 13/02/2018. Elle se situe donc à 0.4 m au-dessous du plancher bas du projet, dont l'assise se situe vers 28.2 NGF.
 - D'après les informations de ma Maitrise d'Ouvrage, l'option d'inondabilité a été retenue dans le cadre de ce projet. Dans ce cas, des événements de décompression devront être positionnés au sein du plancher bas du projet afin de permettre l'inondabilité en cas de remontée de nappe. Ces événements seront associés à un drainage périmétrique sur toute la hauteur des voiles enterrés. Tout drainage nécessitera un point de repart et l'accord du gestionnaire du réseau. Cette solution peut être très compliquée à être acceptée d'un point de vue réglementaire.
 - Dans le cas où le sous-sol ne pourrait être rendu inondable, les niveaux enterrés devront être cuvelés conformément à la norme NF P 11-221, jusqu'à la cote EE = 27.80 NGF ou EH = 26.35 NGF.

167 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS ET JEUNES ACTIFS ET 53 LOGEMENTS EN ACCESION

ARCHITECTE

MATRE D'OUVRAGE

Bureau d'Etudes Structure :

Entreprise Gros Oeuvre :

Bureau de Contrôle :

Maitre d'oeuvre d'exécution :

COFFRAGE VOILE PAR PASSE COUPES

Indice	Date	Revision
0	17.06.2020	Première diffusion
A	01.07.2020	M.A.J. Ajout hypothèse de sol suivant la remarque de BC
B	29.09.2020	M.A.J. Modification des voile moyen

Phase : EXE
Type : COFF
Dessiné par : K.S
Vérifié par : S.B
Plan Ech : 1/50

Numero du plan : STR 004
Indice : B

Ce plan doit être validé par le bureau de contrôle et le maître d'oeuvre avant toute exécution.